

INSCRIPTION OU RE-INSCRIPTION AU STAPS DE FONT-ROMEUE

Pour les nouveaux entrants : Les démarches d'inscription commencent après acceptation sur Parcoursup (vœux confirmé) ou Ecandidat (Avis favorable de la commission)

QUE DOIS-JE FAIRE ?	QUAND ?	EN CAS DE DIFFICULTE
1 – Je règle ma contribution CVEC https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Avant mon inscription à l'Université <i>Le numéro d'attestation sera demandé lors de l'inscription</i>	J'utilise le formulaire de contact sur le site CVEC
2 – Je me préinscris en ligne SANS PRENDRE DE RENDEZ-VOUS https://inscriptions.univ-perp.fr/	A partir du 08 juillet 2020	Le site ne fonctionne pas : Le serveur est peut être surchargé, réessayer plus tard <i>Pas d'inquiétude, vous pourrez finaliser votre inscription jusqu'au 14 septembre 2020. Une assistance pour les démarches en ligne sera assurée au STAPS à la rentrée.</i>
3 – Je dépose mes justificatifs en ligne* https://inscriptions.univ-perp.fr/pjweb/	A partir du 12 juillet 2020	J'ai une question sur le contenu de mon inscription : Je contacte le STAPS
4 – Je complète le questionnaire en ligne pour choisir mes options (APS, langues) : https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/lpsa/Fichedepre-rentree/questionnaire.htm	Avant le 2 septembre 2020 <i>Ce questionnaire permet d'établir les groupes d'options sportives. Certaines APS étant très demandées, il est conseillé de le compléter le plus tôt possible.</i>	Je contacte le STAPS staps-f@univ-perp.fr
5 – Je dépose les documents complémentaires obligatoires demandés au STAPS de Font-Romeu sans prendre de rendez vous	Du 1^{er} au 14 septembre 2020 <i>Aucun dossier ne sera accepté avant le 1^{er} septembre Les dossiers doivent être déposés physiquement. Les documents reçus par courrier ou mail ne seront pas pris en compte.</i>	

PIECES A DEPOSER OBLIGATOIREMENT AU BUREAU D'INSCRIPTION DU STAPS :

*Tous les documents doivent être des copies. Aucune photocopie ne sera effectuée sur place.
Aucun dossier incomplet ne sera accepté.*

- Confirmation d'inscription en ligne
- Attestation de paiement en ligne (reçue par mail suite à votre inscription)
ou chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'UPVD (*Tarifs à venir*)
Aucun autre mode de paiement ne sera accepté
- Photo d'identité (inscrire nom et n°étudiant au dos)
- 1 Enveloppe timbrée à 50g, libellée à vos noms et adresse
(l'adresse doit être valable en juillet 2021 pour recevoir le relevé de notes en fin d'année)
- Réinscriptions : apporter la carte étudiant pour mise à jour



Tous les étudiants du STAPS,
y compris ceux qui se sont inscrits sur
le campus de Perpignan,
doivent se présenter
au bureau d'inscription STAPS pour
confirmer leur inscription
ou leur réinscription

Entre le 1^{er} et le 14 septembre 2020

PIECES A DEPOSER EN LIGNE SUR LE SITE D'INSCRIPTION UPVD

Si ces documents n'ont pas été déposés en ligne, vous devez les apporter au STAPS lors de l'inscription

- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive délivré par un médecin du sport
Merci d'utiliser le modèle disponible sur <https://staps.univ-perp.fr/fr/menu/scolarite/>
- Attestation CVEC
- Copie du relevé de notes du BAC (ou de l'année précédente pour les réinscriptions)
- Copie de l'attestation de recensement ou de participation à la JAPD
- Attestation de responsabilité civile couvrant l'année 2020-2021
- Copie de la carte d'identité
- Copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale
- Pour les L2 uniquement : Attestation PSC1 ou PSE1 si déjà obtenu
- Pour les boursiers : Copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse
- Autorisation d'inscription Parcoursup ou Ecandidat (Uniquement pour les nouveaux entrants)

Si vous ne pouvez pas effectuer vos démarches en ligne ou rencontrez des difficultés, des ordinateurs seront à disposition au STAPS et une assistance vous sera proposée :

A partir du 1^{er} septembre 2020

Munissez vous des documents à joindre, d'une carte bancaire et de vos identifiants CROUS, Parcoursup, INE, Ecandidat...



COMMENT OBTENIR MA CARTE ETUDIANT ET MON CERTIFICAT DE SCOLARITE ?

Le dossier d'inscription doit d'abord être complet et validé par la scolarité.

Je récupère ma carte étudiant et mon certificat de scolarité à la B.U. STAPS dès que les affichages m'indiquent qu'ils sont disponibles.
Je peux aussi éditer le certificat de scolarité depuis mon ENT.

J'AI PERDU MA CARTE ETUDIANT ET JE ME REINSCRIS

Je dépose avec mon dossier de réinscription un chèque de 6€ (à l'ordre de l'agent comptable de l'UPVD)
Je pense à noter mon nom et mon numéro étudiant au dos du chèque